

S.I.R.C
Syndicat Intercommunal de Restauration Collective
La Garde – La Valette-du-Var – Le Pradet

DELIBERATION N°2 DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024

Le quinze décembre deux mille vingt-trois à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois s'est réuni au syndicat sous la présidence de Monsieur Alain FUMAZ.

Présents : M. Alain FUMAZ, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Stéphanie ASCIONE, M. André BAULON, Mme Hélène DELSANTO, M. Alexandre RISACHER, membres titulaires.

Avaient donné procuration : néant

Absents excusés : Mme Martine DE SANTIS, Mme Cécile GOMEZ, Mme Laurence HOLLIGER, M. Guillaume ROBAA, membres titulaires, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Jean-Marc LUCIANI, Mme Emilie ROY, membres suppléants.

Membres en exercice	10	Membres ayant pris part au vote	6
---------------------	----	---------------------------------	---

Monsieur Le Président informe les membres du Comité Syndical que le budget primitif 2024 est établi selon la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Monsieur Le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

Ouï les explications du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif de l'année 2024 annexé à la présente délibération et accompagné de la note explicative, et équilibré comme suit :

- En section de fonctionnement :	Dépenses :	4 190 312,53 €
	Recettes :	4 190 312,53 €
- En section d'investissement :	Dépenses :	112 449,04 €
	Recettes :	112 449,04 €

Adopté à l'unanimité

POUR	6
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La Garde, le 15 décembre 2023
Le Président du S.I.R.C
Alain FUMAZ